

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À CHAQUE SITE

En tant que maître d'ouvrage, le SMGA effectue le diagnostic, la conception et la réalisation des aménagements suivants :

- Descente en berge empierrée : un accès stabilisé, propre et pérenne, limitant la boue et l'érosion.
- Passage à gué : site aménagé permettant au troupeau et aux engins de traverser en limitant la dégradation du lit du cours d'eau.
- Abreuvoir déporté : eau captée en rivière puis distribuée sur la parcelle — plus d'accès direct au cours d'eau.
- Clôtures des berges : elles orientent les animaux vers le point d'abreuvement aménagé.

Chaque aménagement est conçu pour s'intégrer dans les pratiques agricoles et le fonctionnement du milieu naturel.



POURQUOI INTERVENIR ?

L'accès direct et répété du bétail au cours d'eau entraîne

- Érosion et effondrement des berges, perte de végétation.
- Dégradation des habitats aquatiques.
- Matières en suspension qui troublent l'eau.
- Pollutions d'origine animale (déjections, piétinements) et hydrocarbures.
- Zones boueuses et risques de blessures du bétail.

Ces phénomènes impactent à la fois

- la qualité de l'eau.
- La stabilité des berges et la végétation.
- La santé animale (parasites, agents pathogènes, risques sanitaires).

Les aménagements proposés permettent de limiter ces dégradations tout en assurant un accès fiable et sécurisé pour les troupeaux.



LES BÉNÉFICES ATTENDUS



POUR LES EXPLOITANTS

- Abreuvement plus sain et sécurisé.
- Moins de zones boueuses et chemins dégradés.
- Réduction des risques de boiteries, infections et glissades.
- Aménagement durable, facile à utiliser et à entretenir.



POUR LE MILIEU NATUREL

- Restauration des berges et réduction de l'érosion.
- Eau plus claire, moins de matières en suspension, moins de pathogène.
- Re-développement de la ripisylve.
- Amélioration du fonctionnement écologique du cours d'eau.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure :

- Diagnostic sur site.
- Propositions et choix de la solution technique avec l'exploitant.e.
- Montage financier.
- Pilotage des travaux en tant que maître d'ouvrage.
- Supervision de la bonne réalisation.
- Les travaux sont entièrement pris en charge, sans avance ni frais pour l'exploitant.

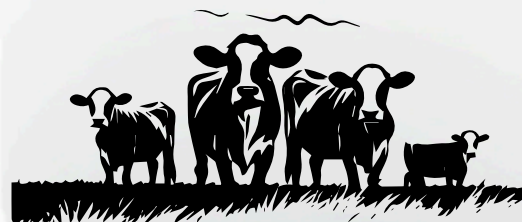
NOS RÉALISATIONS



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



POUR NOUS CONTACTER

Pour toute information ou pour étudier un projet sur votre exploitation

Syndicat Mixte Garonne Amont

6 rue du Barry - Hôtel de Lassus -
31210 Montréjeau

mail : contact@sm-garonne-amont.fr

téléphone : 05 62 00 79 38

site internet : sm-garonne-amont.fr



AMÉNAGEMENT DE POINTS D'ABREUVEMENT ET DE PASSAGE À GUÉ

POURQUOI CES TRAVAUX ?

Une action portée par le

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Dans le cadre de son programme d'actions en faveur des milieux aquatiques, le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) intervient en tant que maître d'ouvrage pour réaliser des aménagements d'accès à l'eau pour le bétail.

Ces travaux visent à protéger la rivière, améliorer les conditions d'abreuvement et faciliter le travail des éleveurs.

Financement des travaux : 100 %
(80 % Agence de l'Eau - 20 % SMGA).



Une démarche volontaire, sans contrainte ni contrôle.

